

Description de gestion du référentiel Périmètre de gestion collective (PGC)

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Office français de la biodiversité
Office International de l'Eau / Sandre

2024

Titre : Description de gestion du référentiel PERIMETRE DE GESTION COLLECTIVE

Créateur : Système de l'information sur l'Eau – Direction de l'eau et de la biodiversité

Contributeurs : DEB ; OFB ; ST Sandre ; OIEau ; DREALS

Résumé : Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel.

Version : 1

Type : Texte

Format : Doc

Couverture spatiale : France entière

Date : 2024-11-18

Identifiant : urn:

Langue : fra

Droits d'usage : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

Table des matières

1	Identification du référentiel	3
1.1	Titre du référentiel	3
1.2	Identifiant unique du référentiel	3
1.3	Point de diffusion du référentiel	3
1.4	Description du référentiel	3
1.5	Diffusion du référentiel	3
1.6	Liens utiles	4
1.6.1	Lien Dictionnaire Sandre	4
1.6.2	Lien métadonnées :	4
1.6.3	Lien scenario d'échange / dictionnaire :	4
1.6.4	Lien rapport de contrôles :	4
2	Administration du référentiel	4
2.1	Intervenants	4
2.2	Administrateur responsable de la cohérence nationale du référentiel	4
2.3	Garantie de service de l'administration du référentiel	5
2.3.1	Schéma de flux des périmètres de gestion collective	5
2.3.2	Procédure :	6
3	Contenu du référentiel	6
4	Cycle de vie du référentiel	7
4.1	Création du référentiel	7
4.2	Règle régissant d'une entrée d'un périmètre de gestion collective dans le référentiel	8
4.3	Règles de mise à jour d'un périmètre de gestion collective	8
4.4	Règles de gestion :	8
4.5	Fréquence de mise à jour	9
4.6	Historisation	9

1 IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

1.1 TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel des périmètres de gestion collective (PGC)

1.2 IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

PGC : PERIMETRES DE GESTION COLLECTIVE

1.3 POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Site du Sandre : <http://www.sandre.eaufrance.fr>

Atlas Catalogue : <http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas>

1.4 DESCRIPTION DU REFERENTIEL

Le Périmètre de Gestion Collective (PGC) est une portion du territoire sur laquelle l'autorisation de prélèvement d'eau à usage irrigation* est délivrée pour une période et une ressource donnée à un Organisme Unique (OU) de Gestion Collective.

La gestion collective des prélèvements d'irrigation, explicitée par le décret 2007- 1381 du 24 septembre 2007 (art R211-111 à 211-117 et R214-31-1 à 5), vise à favoriser une gestion collective des ressources en eau sur un périmètre hydrologique et/ou hydrogéologique cohérent. Il s'agit notamment de confier la répartition des volumes d'eau d'irrigation à un Organisme Unique (OU), personne morale de droit public ou de droit privé, qui de par sa désignation représente les irrigants sur un périmètre déterminé adapté. L'autorisation globale de prélèvement d'eau pour l'irrigation, sur le périmètre concerné, est délivrée à cet OU.

Si un OU est désigné sur plusieurs PGC il ne lui est pas possible de mutualiser les prélèvements entre ces différents périmètres.

Le texte réglementaire fondateur du PGC est l'arrêté départemental de désignation de l'OU. Il précise sur quelle(s) ressource(s) l'OU se crée.

Il définit également des volumes de prélèvement globaux autorisés pour une ressource et une période donnée.

Pour un arrêté donné, les périodes ne se chevauchent pas. Elles doivent être jointives.

* Au Sandre le prélèvement d'eau à usage irrigation correspond à un 'Ouvrage de prélèvement' ayant comme 'Usage de l'eau' (cf nomenclature n°481) le code 2 (soit 'IRRIGATION') ou ses sous-niveaux ('2A', '2B', ...).

1.5 DIFFUSION DU REFERENTIEL

Le référentiel géographique est diffusé aux formats OGC pour la métropole.

- **France entière :**
 - PGC

Les données attributaires - sans la géométrie - sont également accessibles au format XML Sandre :

- **France entière :**
 - PGC

NB : La publication des fiches de métadonnées / territoire est fonction de la disponibilité de la donnée.

1.6 LIENS UTILES

1.6.1 LIEN DICTIONNAIRE SANDRE

<http://id.eaufrance.fr/DDD/ZRPE>

1.6.2 LIEN METADONNEES :

<https://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/zone-de-r%C3%A9gulations-pour-lenvironnement>

1.6.3 LIEN SCENARIO D'ÉCHANGE / DICTIONNAIRE :

<https://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/diffusion-du-r%C3%A9f%C3%A9rentiel-des-p%C3%A9rim%C3%A8tres-de-gestion-collective-aux-formats-g%C3%A9ographiques>

1.6.4 LIEN RAPPORT DE CONTROLES :

<http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/PGC>

2 ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.1 INTERVENANTS

- **Référent Ministère** (coordination) : Chargé de mission gestion quantitative de la ressource en eau (DEB / EARM3)
- **Contact OFB** (coordination/appui): geomatique@afbiodiversite.fr
- **DREALs** (producteurs de la donnée):
 - Adour-Garonne
 - Artois-Picardie
 - Rhin-Meuse
 - Seine-Normandie
 - Loire-Bretagne
 - Rhône-Méditerranée
- **Contact ST_Sandre** (contrôle/diffusion référentiel) : sandre@sandre.eaufrance.fr

2.2 ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DE LA COHERENCE NATIONALE DU REFERENTIEL

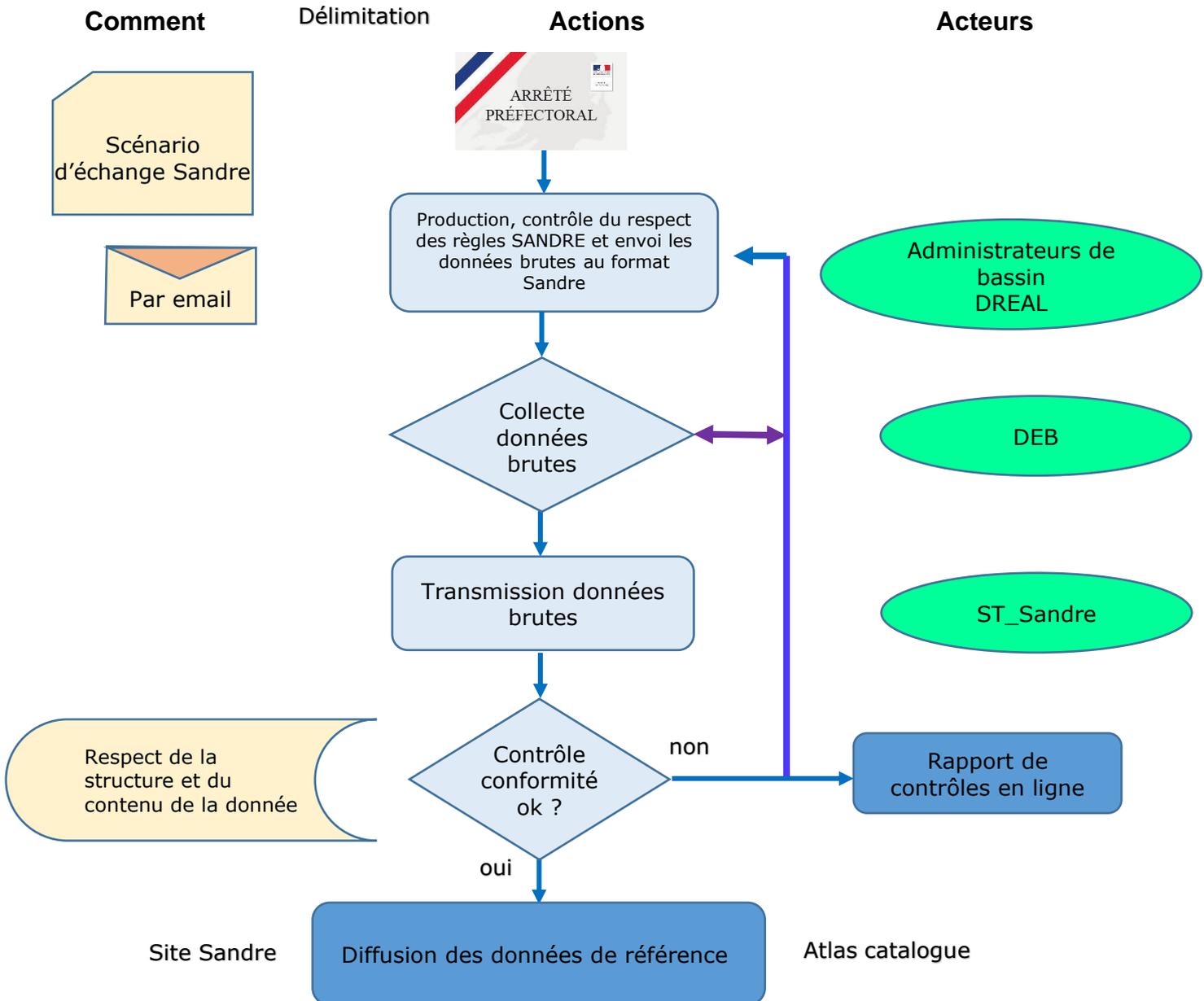
Le Secrétariat Technique Sandre est l'administrateur national du référentiel. Il doit s'assurer de la gestion du référentiel.

Le secrétariat du Sandre avec l'aide du DEB assure la coordination des administrateurs locaux, autant que de besoin, afin de veiller à la bonne application des règles du présent document, et afin de faire évoluer ces règles si besoin.

Comme pour les autres référentiels qu'il administre au niveau national, il applique des contrôles de spécifications et de cohérence au niveau national.

2.3 GARANTIE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

2.3.1 SCHEMA DE FLUX DES PERIMETRES DE GESTION COLLECTIVE



2.3.2 PROCEDURE :

1. La donnée brute conforme Sandre est produite et vérifiée à l'échelle des circonscriptions administratives de bassin par les administrations en charge de la thématique.
2. La donnée conforme Sandre est collectée par le ministère puis transmise au référent du ST_Sandre. La donnée est envoyée seul ou par lots.
3. Le ST Sandre réalise à l'échelle nationale des contrôles de structure, de cohérences et de conformités pour s'assurer que la qualité des données correspond bien aux attentes concernant la création d'un référentiel national.
 - Rapport de contrôles : <http://mdm.sandre.eaufrance.fr/geo/rapports/public/PGC>

Les contrôles portent sur :

- Mentionné sur le document Descriptif des contrôles réalisés sur le Référentiel des périmètres de gestion collective (PGC)
4. Les PGC codifiées par le producteur et conformes au scénario d'échange géographique sont progressivement diffusées par le ST_Sandre. Elles constituent le référentiel national des périmètres de gestion collective et sont accessibles sur le site Sandre et sur l'atlas catalogue.

3 CONTENU DU REFERENTIEL

3.1. STRUCTURATION DU CODE DU REFERENTIEL

Numérique : incrément associé à un suivi de la généalogie fournie par le ST SANDRE.

3.2. LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et feront l'objet de vérification au niveau national. Une modification mineure, exemple : une faute d'orthographe sur un attribut n'entraîne pas de gel. Mais une modification entraîne une historisation et une recodification de la zone.

- Code du périmètre de gestion collective
- Code alternatif du périmètre de gestion collective
- Nom du périmètre de gestion collective
- Date du texte réglementaire de délimitation du PGC et de désignation de l'OU
- Type de texte réglementaire de délimitation du PGC et de désignation de l'OU
- Statut du périmètre de gestion collective

3.4. LISTE DES ATTRIBUTS UTILES POUR LE REFERENTIEL

Les attributs utiles sont des attributs qui sont indispensables pour le référentiel. Leurs modifications entraînent une mise à jour de la zone.

- Donnée source du référentiel
- Niveau du périmètre
- Date de création du périmètre de gestion collective
- Date de dernière mise à jour du périmètre de gestion collective
- Auteur du périmètre de gestion collective
- Code de l'intervenant
- Statut du périmètre de gestion collective
- Numéro de la circonscription de bassin
- Numéro du département référent pour l'instruction de la demande d'autorisation de l'OUGC

<http://sandre.eaufrance.fr>

- Numéro du département sur lequel est situé le PGC
- Date du texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole
- Type de texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole
- Date de signature de l'arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau
- Géométrie du périmètre de gestion collective
- Code de la zone de répartition des eaux

3.5. LISTE D'ATTRIBUTS INFORMATIFS DU REFERENTIEL

Les attributs informatifs : sont les attributs qui apportent de l'information complémentaire. Leurs modifications n'entraînent pas d'historisation mais une simple mise à jour.

- Volume de prélèvement global autorisé
- Date de début de la période de prélèvement
- Date de fin de la période de prélèvement
- Nom de l'intervenant
- Numéro du texte réglementaire de délimitation du PGC et de désignation de l'OU
- Numéro du texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole
- URL du texte réglementaire de délimitation du PGC et de désignation de l'OU
- URL du texte réglementaire d'arrêté d'autorisation pluriannuelle des prélèvements pour l'irrigation agricole
- Commentaire sur périmètre de gestion collective
- Date de fin de l'arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau
- Durée de l'autorisation indiquée de l'arrêté d'autorisation de prélèvements d'eau
- Volume(s) de prélèvement global autorisé
- Code national d'un ouvrage de prélèvement
- Code alternatif des ouvrages de prélèvement
- Nom de l'ouvrage de prélèvement

4 CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

4.1 CREATION DU REFERENTIEL

Le jeu de données de référence des périmètres de gestion collective est composé des données brutes transmises au DEB par les référents des DREALs de bassin. Il est construit à partir de **2 jeux de données géographiques source** (voir Nomenclature 633) :

- Référentiel Hydrographique (Bd_Carthage)
- Référentiel Hydrogéologique (Bd_Lisa)

1. **Périmètres de gestion collective sur les eaux superficielles par bassin** désignés dans les autorisations uniques pluriannuelles.
 - Origine : Niveau de précision des zones hydrographiques issues de la Bd_Carthage.
 - Agrégation à l'échelle des bassins, sous-bassins et fractions de sous-bassins hydrographiques.
2. **Périmètres de gestion collective sur les eaux souterraines par bassin** désignés dans les autorisations uniques pluriannuelles.
 - Origine : Niveau de précision des systèmes-aquifères issus de la Bd_Lisa.
 - Agrégation à l'échelle des systèmes-aquifères.

4.2 REGLE REGISSANT D'UNE ENTREE D'UN PERIMETRE DE GESTION COLLECTIVE DANS LE REFERENTIEL

- [R0] Un périmètre de gestion collective peut être 1 couche géographique constituée d'un lot de plusieurs polygones** produits à partir de l'agrégation des zones hydrographiques comprises dans les bassins listés dans l'arrêté préfectoral. Cette agrégation peut se faire à l'échelle des bassins, sous-bassins et fractions de sous-bassins hydrographiques.
- [R1] Un périmètre de gestion peut être 1 couche géographique constituée d'un lot de plusieurs polygones** produits à partir de l'agrégation des entités hydrogéologiques comprises dans les bassins listés dans l'arrêté préfectoral. Cette agrégation peut se faire à l'échelle des systèmes aquifères.
- [R2] Pour qu'un périmètre de gestion collective soit ajouté dans le référentiel, tous les attributs obligatoires du scénario d'échange doivent être renseignés conformément au scénario géographique** par le producteur de la donnée.
- [R3] Pour qu'un périmètre de gestion collective soit ajouté dans le référentiel, il faut que la donnée soit** constituée d'une entité par agrégat correspondant à R0 ou R1: bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques, systèmes aquifères et département.
- [R4] Une entité ou périmètre de gestion collective est constituée d'une géométrie unique (multipolygone) au standard OGC** à laquelle sont associés les attributs renseignés conformément au scénario d'échange géographique.
- [R5] Pour qu'un périmètre de gestion collective soit ajouté dans le référentiel, il faut que la projection soit** en WGS84 - Projection Pseudo_Mercator associée au World_Geodetic_System_1984 - (EPSG : 4326)

4.3 REGLES DE MISE A JOUR D'UN PERIMETRE DE GESTION COLLECTIVE

Pour être mise à jour, la donnée doit être conforme au scénario d'échange géographique et doit respecter toutes les règles mentionnées précédemment et :

- [R6]** Le ST Sandre effectue des contrôles
- [R7]** Le ST_Sandre assure le suivi de la généalogie dans le respect de la [nomenclature 590 Type de modification](#).

Un fichier au format csv est accessible via la fiche de métadonnées du référentiel :
Il est structuré comme suit :

CodeNatZoneParent	CodeNatZoneEnfant	DateModification	CdTypeModificationGenealogie	LbTypeModificationGenealogie	CommentaireModification
-------------------	-------------------	------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------

Canevas de la généalogie

- [R8]** Le ST_Sandre gère l'historisation de la donnée.

4.4 REGLES DE GESTION :

Pour un nouvel arrêté de délimitation du PGC (déjà existant) et de désignation de l'OUGC:

- [R9]** Gel de l'ancien PGC puis Création du nouveau PGC

Pour un arrêté abrogé :

- [R10]** Gel du PGC

4.5 FREQUENCE DE MISE A JOUR

En fonction des arrêtés préfectoraux / circonscriptions administratives de bassins, et des jugements abrogeant ou modifiant les arrêtés.

4.6 HISTORISATION

Les Périmètres gelés sont diffusés via les services web du Sandre.

Les périodes d'autorisations de prélèvements sont historisées pour chaque PGC.